

et des enquêtes du ministère du Revenu national. Nous avons modifié la loi sur la taxe d'accise et je pense que cela a réglé la situation dans une large mesure, quoique pas complètement, je l'admets.

On a également parlé de l'importation d'outillage des États-Unis. Comme les députés le savent, cette question émane d'une décision qui a été prise il y a longtemps, décision opportune, à mon sens, lorsque, par suite d'un échange de lettres entre le secrétaire d'État aux Affaires extérieures de l'époque et le département d'État des États-Unis, il a été convenu que notre Corporation de disposition des biens de la Couronne vendrait certains de ces biens qui avaient été transportés au Canada par les États-Unis, retiendrait un montant uniforme pour les droits de douane et remettrait le solde aux États-Unis. Cela s'est fait par suite de cet échange de notes et de l'accord qui est entré en vigueur en 1953 ou 1954, peut-être même plus tôt, et qui est encore en vigueur.

Il y a cependant cette différence que je veux signaler au comité. Il y a un an, en vertu des pouvoirs que me confèrent les règlements, j'ai imposé un droit de dumping sur ces ventes et maintenant le dumping peut entrer en ligne de compte dans l'évaluation.

L'honorable député de Kootenay-Ouest, qui m'amuse toujours avec ses questions, a parlé de la fermeture des bureaux et a dit qu'ils devraient rester ouverts 24 heures par jour. Ce n'est pas la première fois qu'on fait cette proposition; bien des députés l'ont déjà faite, je puis l'en assurer. Il a aussi fait une proposition que j'ai trouvée très bonne, à savoir qu'on devrait apposer une affiche le long du Columbia pour indiquer aux gens qui remontent le fleuve vers le Canada où se trouvent les bureaux de la douane. J'espère bien qu'on le fera et, le cas échéant, il faudrait que cette affiche soit libellée dans le style Herridge afin que tout le monde sache à qui on la doit.

L'honorable député de Fort-William a soulevé une question que j'ai jugée irrégulière, mais je lui ai permis de l'exposer plutôt que de discuter. C'était à propos de la taxe d'accise de 7½ p. 100 sur les automobiles, dont ont parlé aussi un ou deux autres députés. Cette question relève du ministre des Finances. J'applique la taxe et je la perçois. Mais comme la question ne relève pas de mon ministère, c'est lors de l'examen des crédits du ministre des Finances qu'il faudrait la soulever.

Le député de Fort-William s'est aussi plaint que le ministère aurait fait de Fort-William, disons, un bureau secondaire de Port-Arthur. C'est vrai que nous y avons fait un changement. Le percepteur de Fort-William ayant atteint l'âge requis a pris sa retraite; le bureau était doté d'un personnel compétent et

nous savons tous que Fort-William est près de Port-Arthur. Le changement effectué ne diminue en rien l'efficacité du ministère ou du service. Un sentiment de fierté locale entre peut-être en jeu devant le fait que le bureau est maintenant établi à Port-Arthur et que Fort-William n'est plus que le bureau secondaire de Port-Arthur. C'est ainsi, je pense, qu'il faut décrire la chose. Mais, je le répète, l'efficacité du service offert au public est exactement la même qu'avant.

Le député de Waterloo-Nord a parlé de l'accise. Nous avons opéré beaucoup de fusions des bureaux de l'accise. Nous cherchons à en réunir plusieurs ensemble et à assurer un meilleur service; au lieu d'avoir des bureaux d'accise dans la plupart de nos ports d'entrée nous cherchons à les centraliser. A l'exception d'une région qui a fait l'objet de plaintes, nous réalisons de véritables économies et pensons améliorer le service, car dans ce champ d'activité très technique il est souhaitable d'avoir des hauts fonctionnaires compétents à la tête de l'administration.

Le député de Moose-Mountain a parlé des machines à charbon. Cette machine a été déjà parlée privément et je pense pouvoir dire que nous avons fait du progrès à ce sujet.

Le député de Laurier a soulevé un problème à propos de l'Association canadienne des employés de l'impôt sur le revenu, région de Montréal. Il n'était pas dans la Chambre quand nous avons abordé mes crédits et, apparemment, il a pensé que nous examinions les deux services en même temps, mais, en fait, nous n'étudions que la douane et l'accise. De toute façon, je reviendrai à cette question quand nous examinerons la Division de l'impôt.

Le député de Moose-Mountain a parlé des machines à charbon. Cette machine a été importée sur une base d'un soixantième et elle nous cause le problème exposé. De toute façon, nous allons examiner de nouveau la question.

Le député d'York-Nord a parlé de la fabrication au Canada. Il a voulu dire, je pense, que nous ne devrions pas avoir un règlement à ce sujet ou qu'il est difficile de l'appliquer. Nous recevons de plus en plus de demandes en ce sens. Chaque semaine, je dois donner suite à des demandes à propos du règlement concernant la mention "fabriqué au Canada"; sans cela, nous ne pourrions pas appliquer les dispositions de la loi sur le dumping et de bien d'autres lois.

Le député de Hull a parlé de la formule E.24, dont il existe une version française et une version anglaise, et il trouve que nous devrions en faire une seule formule bilingue.